

AgroGeneration
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
76016 Paris
S.A. au capital de € 57.803
412 029 357 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société AgroGeneration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AgroGeneration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences de la crise politique ukrainienne exposées dans la note 3.2 de l'annexe :

- L'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions, qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière du groupe, d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à K€ 68.131, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels relative aux immobilisations financières.

Sur la base des informations, qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues du plan stratégique établi par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Constant



Comptes sociaux annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

AGRO 
Generation



BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	5
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	6
1.2. Immobilisations financières	7
1.3. Valeurs mobilières de placement	7
1.4. Stocks	8
1.5. Créances et dettes	8
1.6. Opérations en devises	8
2. CHANGEMENTS DE METHODE	8
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	9
3.1. Provisions pour risques et charges	9
3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice	9
(a) Emission d'Obligation Remboursable en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes (ORNANE)	9
(b) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial	11
(c) Abandon de créances et l'application de la clause de retour à meilleure fortune	11
(d) Risques politiques en Ukraine	11
(e) Le financement de la prochaine campagne	12
3.3 Evènements post-clôture	12
(f) Cessions de certaines filiales en Ukraine	12
(g) Remboursement complet des obligations OSRANE en actions	13
(h) ORNANE	13
COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	14
4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	14
4.1. Immobilisations	14
4.2. Amortissements et dépréciations	14
5. PROVISIONS	15
6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	15
6.1. Créances	15
6.2. Dettes	16
7. PARTIES LIEES	16
8. FONDS COMMERCIAL	17
9. PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR	17
10. CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR	17
11. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18
12. ECARTS DE CONVERSION	18
13. CAPITAL SOCIAL	18
13.1. Variation du capital social	19
13.2. Rémunération en actions	19
(a) BSPCE	19
(b) Stock-options	20
(c) BSA Konkur	21
(d) ORNANE stock warrants (BSA)	21
14. AUTRE FONDS PROPRES	22
15. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	22



16.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	23
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		24
17.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	24
17.1.	<i>Engagements donnés</i>	24
17.2.	<i>Engagements reçus</i>	24
18.	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	24
19.	EFFECTIF MOYEN	25
20.	ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	25
21.	Liste des filiales et participations	25

Bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		Variation
	Brut	Amort.prov	Net	Net		
Actifs non courants	196 811	91 089	105 722	131 403	(25 681)	
Immobilisations incorporelles	516	516	-	-	-	
Immobilisations corporelles	23	12	11	14	(3)	
Immobilisations financières	196 272	90 562	105 710	131 389	(25 678)	
Actifs courants	12 567	-	12 567	8 891	3 676	
Clients et autres créances	12 351	-	12 351	7 561	4 791	
Charges constatées d'avance	76	-	76	95	(19)	
Tresorerie et équivalents de trésorerie	140	-	140	1 236	(1 095)	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	448	-	448	1 027	(580)	
Ecart de conversion actif	580	-	580	1 345	(765)	
Total actifs	210 406	91 089	119 317	142 666	(23 349)	
Capitaux propres	36 059	-	36 059	63 082	(27 023)	
Capital social	5 345	-	5 345	5 061	285	
Prime d'émission	171 554	-	171 554	169 958	1 595	
Report à nouveau	(112 833)	-	(112 833)	(97 179)	(15 654)	
Résultat de l'exercice	(28 903)	-	(28 903)	(15 654)	(13 249)	
Provisions réglementées	896	-	896	896	-	
Autres fonds propres	61 172	-	61 172	58 642	2 530	
Provisions pour risques et charges	580	-	580	1 352	(772)	
Emprunts et dettes	17 096	-	17 096	16 007	1 090	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	3 519	(3 519)	
Emprunts et dettes financières diverses	6 787	-	6 787	3 589	3 199	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 237	-	8 237	6 827	1 410	
Dettes fiscales et sociales	85	-	85	109	(25)	
Autres dettes	760	-	760	1 830	(1 070)	
Produits constatés d'avance	1 227	-	1 227	132	1 094	
Ecart de conversion passif	4 410	-	4 410	3 583	827	
Total passifs	119 317	-	119 317	142 666	(23 349)	

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017	-
	Total	Total	Variation
Ventes de marchandises	27 111	28 134	(1 023)
Production vendue biens	-	-	-
Production vendue services	0	-	0
Chiffre d'affaires Net	27 111	28 134	(1 022)
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge	336	-	336
Autres Produits	1 743	2 313	(570)
Total des produits d'exploitation	29 190	30 447	(1 257)
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	25 838	26 784	(946)
Variation de stock (marchandises)	-	-	-
Autres achats et charges externes	1 536	1 028	507
Impôts, taxes et versements assimilés	28	32	(4)
Salaires et traitements	206	165	41
Charges sociales	79	90	(11)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	902	822	80
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Dotations provisions sur actif circulant	4	-	4
Autres charges	813	220	593
Résultat d'exploitation	(216)	1 306	(1 522)
Total des produits financiers	3 442	3 884	(442)
Total des charges financières	31 119	20 794	10 325
Résultat courant avant impôt	(27 893)	(15 604)	(12 289)
Total des produits exceptionnels	10	87	(77)
Total des charges exceptionnelles	1 020	137	883
Résultat net	(28 903)	(15 654)	(13 249)



Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 présente un total de 119 317k€. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 28 903 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont présentés en milliers d'euros.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 5 juin 2014,
Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	8 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06, après réexamen, l'affectation antérieure du mali technique, constaté lors de l'acquisition des titres de la filiale UCD, a été maintenue en fonds de commerce pour 341 K€. Il n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Il a été entièrement déprécié au 31 décembre 2017.

1.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les valeurs d'inventaires des titres de participation correspondent aux valeurs d'utilité déterminées à partir des différents critères : capitaux propres, estimation de la rentabilité future ainsi qu'à partir des motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine.

Lorsque la société rachète ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en autres titres immobilisés. Les résultats de cession de ces actions propres contribuent au résultat de l'exercice. A la clôture, la valeur des titres est actualisée en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Après comparaison entre la valeur d'inventaire et le coût d'acquisition, il en résulte une plus ou moins-value latente. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes. Au 31 décembre 2018, la société détient 1 147 285 actions propres valorisées pour un montant de 140k€.

1.3. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.



1.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est applicable depuis le 1er janvier 2017, date depuis laquelle il est appliqué par la société. En application de ce règlement, les différences de change, positives et négatives, réalisées sur les opérations courantes de la société ne sont plus comptabilisées en résultat financier comme en 2016, mais en résultat opérationnel.

2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, sauf décrit ci-dessous.



3. Informations complémentaires

3.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été estimées à partir d'une évaluation du risque connue à la date d'arrêté des comptes.

3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice

(a) Emission d'Obligation Remboursable en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes (ORNANE)

Le 6 juin 2018, AgroGeneration a conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« Investisseur ») un accord de financement sous forme d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE »), avec des bons de souscription d'actions (« BSA ») attachés, pouvant atteindre un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 20 millions d'euros, sur une durée maximum de 36 mois.

Le Groupe a souhaité mettre en place cette émission d'ORNANE afin de disposer de marges de manœuvre de négociation avec les fournisseurs et donc réduire le coût des intrants, ainsi que pour réduire la dette bancaire liée au financement des campagnes agricoles et donc les frais financiers associés.

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'AgroGeneration qui s'est réunie le 26 juin 2018 (l'« Assemblée Générale ») a voté en faveur de la mise en place de ce financement. L'émission de 2 000 Bons d'émission à une parité de 1 pour 1, donnant chacun accès à une ORNANE, avec des BSA attachés.

Les bons d'émission sont attribués gratuitement à l'Investisseur. Ils ont une maturité de 30 mois (extensible de 6 mois en cas de suspension) à compter de l'émission de la première tranche initiale. Les bons d'émission ne peuvent être cédés sans l'accord d'AgroGeneration.

En Juillet 2018, le conseil d'administration a approuvé l'émission de 300 bons d'émission (les « Bons d'Emission ») d'ORNANE avec des BSA attachés à l'Investisseur. L'investisseur a souscrit à l'ensemble des garanties d'émission le 4 juillet 2018.

Sur la période Juillet-Aout, Agrogeneration a tiré trois tranches pour un montant total de 3 millions d'euros, et émit 300 nouvelles ORNANE d'une valeur nominale de 10 000€ chacune. Ces ORNANE sont assorties de 3 290 448 BSA d'un prix d'exercice unitaire compris entre 0,43€ et 0,47€, susceptibles, en cas d'exercice intégral, de générer pour la Société un apport en fonds propres complémentaires d'1,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, l'investisseur d'ORNANE a demandé la conversion des ORNANES en actions sur les trois premières tranches. Par conséquent, 151 ORNANE ont été échangées contre 4 845 364 actions.

En outre sur ces trois tranches, Agrogeneration a payé à l'Investisseur une commission d'engagement d'un montant égal à 150 000€, soit 5% de 3 millions d'euros, sous la forme de 15 ORNANE souscrites par compensation par l'Investisseur. Ces 15 ORNANE n'ont pas de BSA attachés.



Suite au tirage de ces trois tranches initiales, le programme a été suspendu puis réinitialisé pour un montant additionnel de 17 millions d'euros suivant une décision du Conseil d'administration réuni le 8 octobre 2018.

La reprise du programme a permis, le 31 octobre 2018, à AgroGeneration de tirer une nouvelle tranche pour un montant de 1 million d'euros. 100 nouvelles ORNANE d'une valeur nominale de 10 000€ chacune ont été émises. Ces ORNANE sont assorties de 833 333 BSA d'un prix d'exercice unitaire 0,30€.

Sur cette quatrième tranche, AgroGeneration a payé à l'Investisseur une commission d'engagement d'un montant égal à 260 000€, sous la forme de 26 ORNANE souscrites par compensation par l'Investisseur (ces 26 ORNANE n'ont pas de BSA attachés).

Au 31 décembre 2018, l'investisseur a converti 9 ORNANE sur un total de 126 sur la quatrième tranche. Par conséquent, 9 ORNANE ont été échangées contre 300 000 actions.

Le 27 Novembre 2018, AgroGeneration a annoncé la suspension de son financement avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund.

Chaque ORNANE confèrera à son porteur la faculté, d'obtenir, au choix d'AgroGeneration :

- l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes, et/ou
- l'attribution d'un montant en numéraire à hauteur de tout ou partie du montant visé par la notice de remboursement.

Si AgroGeneration choisit d'attribuer les actions nouvelles et/ou existantes, la parité de remboursement en actions sera déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant du remboursement attribuable au porteur d'ORNANE,

- « V_n » est la valeur nominale de l'ORNANE, soit 10.000 euros,

- « P » est le prix de remboursement de l'ORNANE, soit 95% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action d'AgroGeneration pendant la période de 7 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi d'une demande de remboursement.

AgroGeneration et l'Investisseur ont convenu de définir contractuellement un prix plancher de conversion fixé à 0.30 euro (le « prix plancher ») au titre duquel l'investisseur serait contraint de convertir ses ORNANE, en cas de demande de conversion, à une date où le prix de conversion théorique serait inférieur, ou si aucune demande n'a eu lieu, à la date d'échéance des ORNANE. Ce prix plancher est bien supérieur à la valeur nominale de l'action de la Société (0.05€).

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le tirage d'une tranche d'ORNANE serait faite à la demande d'AgroGeneration, à une date où le cours de bourse d'AgroGeneration est inférieur à 0,33 euro, et sous réserve de l'accord de l'Investisseur pour un tel tirage, AgroGeneration s'est engagé à indemniser contractuellement l'investisseur au titre du préjudice qui pourrait résulter de la conversion des ORNANE de ladite tranche au prix plancher alors que le prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de bourse s'avèrerait inférieur audit prix Plancher. Le paiement de l'Indemnité de conversion sera effectué, à la discrétion d'Agrogeneration, en espèces ou bien en actions nouvelles.



Les ORNANE devront être obligatoirement remboursées en actions au plus tard avant la fin de chaque semestre à hauteur de 80% des ORNANE en circulation et en tout état de cause à la date de maturité. Les ORNANE ont toutes une durée de maturité maximum d'un an. Le 28 décembre 2018, compte tenu du nombre d'ORNANE en circulation et du cours actuel de l'action, il a été convenu avec l'Investisseur de reporter exceptionnellement cette obligation de rembourser 80% des ORNANE en circulation en actions au 30 juin 2019.

(b) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial

Au 31 décembre 2018, AgroGeneration a enregistré une provision pour dépréciation de 23,6 m€ (12,6 m€ au 31 décembre 2017). Cette dépréciation concerne l'ensemble de ses titres de participation. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur d'utilité et la valeur historique des immobilisations financières dans les filiales.

(c) Abandon de créances et l'application de la clause de retour à meilleure fortune

Comme en 2010-2016 et 2017 la société a effectué des abandons de créances sur les intérêts des prêts à ses autres filiales ukrainiennes. Ces abandons de créances, accompagnés d'une clause de retour à meilleure fortune, s'élèvent à 189 k€ au titre de l'exercice 2018.

(d) Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, une inflation relativement élevée (le taux d'inflation des prix à la consommation, qui a atteint 9,8 % en 2018, devrait baisser à 7 % en 2019, puis à 6 % les années suivantes), ainsi que le maintien de déséquilibres notables dans les comptes publics et le commerce international.

En 2018, pour la troisième année d'affilée, l'Ukraine a enregistré une croissance positive de son PIB (3,3 %, après 2,4 % en 2016 et 2,5 % en 2017). Le gouvernement ukrainien poursuit un programme complet de réformes structurelles visant, entre autres, à supprimer les déséquilibres de l'économie, des finances publics et de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à réformer le système judiciaire, dans le but ultime d'assurer une croissance économique durable au pays. Parallèlement, le gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans la perspective d'une association avec l'Union européenne. Dans un avenir proche, la stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par les autorités pour mener à bien le programme de réformes.

La Facilité élargie de crédit mise à disposition par le FMI (17,5 milliards de \$) s'est traduite par une nette atténuation du risque de change dans le pays. Après une forte dévaluation de la hryvnia (UAH) en 2014-2015, période au cours de laquelle la devise nationale a perdu deux tiers de sa valeur, le taux de change est demeuré relativement stable en 2016-2018 (taux de change moyen de 27,2 en 2018). Quatre des huit tranches attendues de la part du FMI ont déjà été débloquées au bénéfice du pays pendant la période 2015-2017 (8,7 milliards de \$ au total en 2017, dont 1 milliard de \$ en avril 2017), et le programme a été suspendu au milieu de l'année 2017. Fin 2018, un nouveau programme de financement complémentaire, prévoyant trois tranches d'un montant cumulé de 3,9 milliards de \$, a été approuvé par le FMI. La première tranche de 1,4 milliard de \$ a déjà été débloquée pour l'Ukraine fin décembre 2018. Les tranches suivantes de 1,3 milliard de \$ chacune devraient l'être



aux mois de mai et novembre 2019 sous réserve du respect de l'ensemble des conditions posées par le programme de financement, à savoir, la réforme du secteur énergétique, puis la fixation des cours sur le marché du gaz.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé au cours de la période 2016-2018. Au 31 décembre 2018, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 49,4 M€. En 2018, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent 56 472 ha.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

(e) Le financement de la prochaine campagne

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 20 M\$ (prenant en compte la diminution du périmètre du Groupe suite à la cession d'exploitations), mobilisable en plusieurs tranches.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et au report des échéances de remboursement auprès de certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

Finalement, dans le cas peu probable où le Groupe ne serait pas en mesure d'obtenir un financement additionnel de la part d'Alfa et/ou d'autres sources, l'apport de fonds assuré à ce jour lui permettrait néanmoins toujours d'achever avec succès sa campagne de semis et, dans le pire des cas, d'obtenir seulement des rendements plus faibles après les semis. Bien que cette situation puisse éventuellement conduire à une rentabilité inférieure à celle espérée, elle n'est pas considérée comme un risque substantiel pour la poursuite de l'activité de la Société.

3.3 Evènements post-clôture

(f) Cessions de certaines filiales en Ukraine

Dans le cadre de la cession de certaines de ses activités agricoles au cours du premier trimestre 2019, AgroGeneration a réalisé les transactions suivantes:

- En mars 2019 AgroGeneration a cédé 100% de ses titres dans la filiale Agrodrujstvo pour 1,4 M€ à AgroGeneration Ukraine (une filiale à 100% d' Harmelia)



- En février 2019 AgroGeneration a converti un prêt intra-groupe de 4,4 M€ accordé à Agroziom (une filiale à 100% de UCD Ukraine) en une participation au capital de cette société. La part totale dans Agroziom a ensuite été cédée en mars 2019 à Marrimore pour 4,4 M€.

(g) Remboursement complet des obligations OSRANE en actions

Le 31 mars 2019, les obligations subordonnées OSRANE ont été intégralement remboursées en actions. Par conséquent, 583 621 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 112 055 232 actions.

(h) ORNANE

Durant le premier trimestre 2019, l'EHGO (Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance élevée) a converti 91 ORNANE, ce qui s'est traduit par l'émission de 3 033 331 nouvelles actions et le versement d'une indemnité de conversion de 0,8 million d'€. Cette indemnité a été versée en numéraire par la Société à l'EHGO. L'indemnité a été comptabilisée dans le poste d'autre dettes au 1 décembre 2018 par contrepartie du résultat exceptionnel.

Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

4. Immobilisations et amortissements

4.1. Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute immob. à fin d'exercice	Réév. lég. val. origine à fin d'exercice
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Fonds commercial	341	-	-	-	-	341	-
Concessions, brevets, logiciels	174	-	-	-	-	174	-
Immobilisations incorporelles	516	-	-	-	-	516	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	10	-	-	-	-	10	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13	-	-	-	-	13	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	23	-	-	-	-	23	-
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	158 542	-	-	-	28	158 514	-
Créances rattachées à des participations	35 517	-	10 127	-	12 101	33 543	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	246	-	121	-	48	319	-
Prêts et autres immobilisations financières	3 859	-	1 230	-	1 192	3 897	-
Immobilisations financières	198 164	-	11 478	-	13 370	196 272	-
Total général	198 702	-	11 478	-	13 370	196 811	-

La diminution de créances rattachées à des participations s'explique principalement par les écarts de change liés aux variations des taux de change USD/EURO.

4.2. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situations et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis		Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
			reprises	Fin exercice					
Fonds commercial	341	-	-	341	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	174	-	-	174	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	516	-	-	516	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	2	1	-	3	1	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7	2	-	9	2	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	8	3	-	12	3	-	-	-	-
Titres de participation	66 763	23 642	22	90 383	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	13	193	27	179	-	-	193	-	-
Immobilisations financières	66 775	23 835	49	90 562	-	-	193	-	-
Total général	67 300	23 838	49	91 089	3	-	193	-	-

5. Provisions

(en milliers d'euros)	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	896	-	-	896
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Total provisions réglementées	896	-	-	896
Pour litiges	8	-	8	0
Pour pertes de change	1 345	576	1 345	576
Autres provisions	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	1 352	576	1 353	576
Sur actions propres	13	193	27	179
Sur titres	66 763	23 642	22	90 383
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-
Total dépréciations	66 775	23 835	49	90 562
Total général	69 024	24 411	1 401	92 034
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation	-	-	-	-
- financières	-	24 411	1 401	-
- exceptionnelles	-	-	-	-

6. Etat des échéances des créances et des dettes

6.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres créances clients	3 971	3 971	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéficiaires	-	-	-
- T.V.A	113	113	-
- Divers	-	-	-
Débiteurs divers	8 267	8 267	-
Charges constatées d'avance	76	76	-
Total général	12 427	12 427	-



6.2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus de 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et découverts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	6 787	6 787	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 237	8 237	-	-
Personnel et comptes rattachés	28	28	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38	38	-	-
Etat et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- T.V.A	16	16	-	-
- Obligations cautionnées	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes	2	2	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	760	760	-	-
Produits constatés d'avance	1 227	1 227	-	-
Total général	17 096	17 096	-	-

Les titres de Harmelia, Wellaxo, Zito, Zeanovi and Azent ainsi que les titres de HAR, BAR, DON, NST, POD, AgroDom, LAN, UNA, APK, AGG UA, Tornado, AGZ, BUR, VKD, VZL, VLY et AFT ont été nantis au profit de la banque ALFA Ukraine dans le cadre du son financement de l'activité en Ukraine.

7. Parties liées

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Participations	158 514	-	-
Créances rattachées à des participations	32 418	-	-
Autres prêts	3 854	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	3 578	-	-
Autres créances	8 255	-	-
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-
Emprunts et dettes financières	5 053	-	-
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	560	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 279	-	-
Autres dettes	-	-	-
Produits constatés d'avance	1 227	-	-
Produits financiers	1 511	-	-
Charges financières	459	-	-



8. Fonds commercial

(en milliers d'euros)

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Dépréciation	Montant
Mali de fusion UCD France	-	-	341	341	-

9. Produits et avoirs à recevoir

(en milliers d'euros)

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les
postes suivants du bilan

	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	5 835
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	119
Autres créances	6 276
Total	12 231

10. Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus
dans les postes suivants du bilan

	Montant TTC
Emprunts et dettes financières diverses	1 734
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385
Dettes fiscales et sociales	42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	760
Total	2 921



11. Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	76	1 227
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
Total	76	1 227

12. Ecart de conversion

(en milliers d'euros)	ACTIF	Différence compensée par couverture de change		PASSIF
	Montant	Provision pour	perte de change	Montant
Sur immobilisations financières	-	-	-	
Sur créances	488	-	488	4 382
Sur dettes d'exploitation	92	-	92	27
Total	580	-	580	4 410

13. Capital social

(en euros)	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	101 211 804,00	0,05
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	5 695 856	0,05
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	106 907 660	0,05



13.1. Variation du capital social

Au 31 décembre 2018 le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 317 833	1 317 833
OSRANE	583 621	112 055 232
ORNANE	281	9 366 667
ORNANE BSA	4 123 781	4 123 781
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544
Total		129 489 597

13.2. Rémunération en actions

(a) BSPCE

Il existe un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) pour les employés du Groupe. Le plan a été mis en place en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de 3 ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €.

Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- Les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables le 1er juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçable pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500.
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leur BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de rendement interne net minimum réalisé par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE exerçable s'élève à 4 827.

Soit un total de 5 327 BSPCE exerçables au 31 décembre 2018.



(b) Stock-options

Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

Le Directoire en date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2009, a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 euros. Ces stocks options sont validées par tiers sur 3 ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25% minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 options, par le plan de janvier 2010.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 s'élève à 50 000.

Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

Le Directoire en date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010, a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 euros. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6ème de ses options en cas de départ après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité des options en cas de départ après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de 4 ans (26 janvier 2014) à compter de la date d'attribution des options.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 s'élève à 405 333.

Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

Le Directoire en date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 23 février 2010, a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 Options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 s'élève à 400 000.

Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

Le Directoire en date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de Surveillance du 12 juillet 2011, a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

Le prix d'exercice est de 1,95 € et les conditions de présence :



- Si le bénéficiaire a plus de 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

- Si le bénéficiaire a entre 1 et 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

- Enfin, si le bénéficiaire a moins de 1 an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit également justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- La moitié de ses options en cas de départ après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité des options en cas de départ avant le 1er juillet 2013,
- période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 s'élève à 462 500.

(c) BSA Konkur

Le 25 juin 2015, la Société a tenu une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui a autorisé le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Konkur Investments Limited. Le Conseil d'administration réuni le 30 septembre 2015 a décidé d'émettre 1 379 487 bons de souscription dans une fourchette de prix variant de 1,79 € à 2,5 €.

(d) ORNANE stock warrants (BSA)

Les BSA résultant de l'exercice du bon d'émission, sont émis et détachés lors de l'émission des ORNANE, avec les caractéristiques suivantes :



- Leur prix d'exercice est prédéterminé lors de l'émission et égal à 130% du prix minimum de l'action pondéré par les volumes, observé sur les 10 jours de bourse précédant la demande d'émission des ORNANes par l'émetteur ;
- Leur maturité est de 3 ans ;
- Le montant nominal global des BSA émis est plafonné à 50% du nominal des ORNANes associées, pour les 3 premières tranches, et à 25% du nominal des ORNANes associées pour les tranches suivantes.

	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total	
	T1	T2	T3	TA1		
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	k€	82	71	68	46	267
Durée de vie des BSA	mois	30	31	32	34	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,30	
Volatilité	%	40,3%	39,4%	37,0%	38,1%	

14. Autre fonds propres

Porteur	Nombre	Valeur (en euros)
OSRANE	583 621	58 362 100
ORNANE	281	2 810 000
Total		61 172 100

15. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	27 111
Ventes de produits finis	-
Prestations de services	0
Total	27 111

(en milliers d'euros)

Répartition par marché géographique	Montant
France	0
Etranger	27 111
Total	27 111



16. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	
Résultat exceptionnel	Montant
Produits exceptionnels	
Autres	10
Charges exceptionnelles	
Moins values réalisées sur mouvements actions propres	233
Abandons de créances	
Amortissements dérogatoires sur frais acquisition titres	
Amendes et pénalités	759
Autres	28
Total	(1 010)

Les amendes et pénalités contiennent le montant de l'indemnité de conversion présentée au paragraphe 3.3 (c).



Engagements financiers et autres informations

17. Engagements financiers

17.1. Engagements donnés

Dans le cadre des lignes de financement des besoins en fonds de roulement accordées par des établissements de crédit aux filiales ukrainiennes, la société s'est portée caution du remboursement de ces lignes, incluant le principal, les intérêts, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2018, le montant de la dette financière correspondante comptabilisée par les filiales ukrainiennes est de 31.3m€ (31 m€ le principal et 0.3 m€ les intérêts).

Dans le cadre d'un prêt accordé à une filiale chypriote, la société s'est également portée caution du remboursement du principal, intérêts, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2018, le montant de la dette financière correspondante est de 1,55 m€ (1,35 m€ de principal et 0,2 m€ d'intérêts).

Dans le cadre de financement à court terme accordés par des fournisseurs à la société, la société s'est portée caution du remboursement de la dette fournisseurs, intérêts et pénalités. Au 31 décembre 2018, le montant de la dette fournisseurs correspondante est de 2,4 m€.

17.2. Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS UCD UKRAINE	621
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS AGROZIUM UKRAINE	1 205
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS VINAL	39
Total	1 865
Dont concernant :	
- les dirigeants	-
- les filiales	1 826
- les participations	-
- les autres entreprises liées	39
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

18. Rémunérations des dirigeants

Mentionner les rémunérations des dirigeants reviendrait à révéler la rémunération d'une seule personne.

19. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	-
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Total	2	-

20. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2018 n'est pas significatif.

21. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Ecart de réévaluation	Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Renseignements détaillés concernant les filiales & participations												
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
AGROFUEL	12	967	-	(29 507)	100	50	21	16 509	-	81	(474)	-
UCD UKRAINE	8	136	-	(7 148)	100	35	15	2 046	-	12	(265)	-
AGRODRUJRSTVO	3	618	-	(1 596)	100	2 475	1 239	532	-	3 733	(307)	-
MARRIMORE	3	-	1 789	(1 649)	100	7 793	3 830	10 428	-	-	(714)	-
HARMELIA	4	-	89 997	(15 347)	100	148 161	63 026	-	-	-	(1 719)	-
TOTAL						158 514	68 131	29 515				
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations												
- Filiales non reprises en A:												
a) Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Etrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Participations non reprises en A:												
a) Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Etrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Paris, le 30 avril 2019